



Ville de Castelnaudary

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité – Fraternité

Direction des Affaires Générales
Service Financier

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : Finances locales
Sous matière : Emprunt

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.
VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'alinéa n°3,
VU l'offre de prêt de la Banque Postale en date du 13 novembre 2024 annexée à la présente,

DECIDE :

OBJET : BUDGET VILLE - Mise en place d'un prêt de 500 000 € auprès de la Banque Postale

Article 1 : de contracter auprès de la Banque Postale un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Score Gissler** : 1A
- **Montant** : 500 000 euros
- **Type de prêt** : Prêt vert
- **Durée du prêt** : 15 ans et 1 mois
- **Date de départ** : 01/03/2025
- **Maturité** : 01/12/2039
- **Objet du prêt** : financer les mobilités douces
- **Taux d'intérêt** : Euribor 3 mois + 1.03 %
- **Base de calcul des intérêts** : Exact /360
- **Périodicité** : trimestrielle
- **Mode d'amortissement** : Constant
- **Commission d'engagement** : 0.10 %

Décision N° 2024-270

Envoyé en préfecture le 20/11/2024
Reçu en préfecture le 20/11/2024
Publié le **21 NOV. 2024**
ID : 011-211100763-20241119-DEC2024270FIN-CC

Article 2 : le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

Article 3 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

Article 4 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnaudary, le 19 novembre 2024

Le Maire,

Patrick MAUGARD

